Imprimer

Trente sites sélectionnés pour la deuxième édition d’Inventons la métropole du Grand Paris

Image

Les 30 sites, dans 21 communes, qui seront soumis à l’imagination des groupements candidats de la seconde édition d’Inventons la métropole du Grand Paris (IMGP) ont été dévoilés le 23 mai 2018.

En présence de nombreux maires, le président de la métropole du Grand Paris, Patrick Ollier, et les partenaires* d’Inventons la métropole du Grand Paris ont présenté, mercredi 23 mai 2018, les 30 sites de la deuxième édition du concours d’architecture et d’urbanisme.

Comme lors de la première édition d’Inventons la métropole du Grand Paris, la sélection des projets lauréats se déroulera en deux phases. Un avant-projet sommaire, une note de présentation et d’intention, devra être remis le 31 juillet prochain au plus tard, pour une annonce des finalistes le 1er octobre 2018. Ceux-ci devront ensuite remettre leur offre détaillée avant le 29 mars 2019, pour une annonce des lauréats le 20 mai suivant.

Soutien de la Caisse des dépôts

Plus encore que lors de la première saison, la métropole entend encourager la coopération entre professionnels installés et start-up, en multipliant les « meet-up », favorisant leur rencontre et leur agrégation au sein des groupements candidats.

Le 23 mai, la directrice Ile-de-France de la Caisse des dépôts, Marianne Louradour, a loué "cette nouvelle forme de partenariat public / privé" et souligné l’agilité et la vitesse que permettaient ces appels à manifestation d’intérêt. La Caisse des dépôts avait ouvert une enveloppe de 200 millions d’euros lors de la première édition du concours, à parité avec l’Etat au titre du programme des investissements d’avenir (PIA). Sa directrice régionale a rappelé que tous les groupements qui le souhaitent peuvent solliciter l’apport en capital de la Caisse, "afin qu’aucun projet ne soit écarté pour manque de fonds propres".

Quelques sites sont en attente (c’est le cas du stade Bauer de Saint-Ouen) ou ont été rejetés pour insuffisance de garantie quant à la maîtrise foncière des tènements proposés. D’autres, tels que la Fosse Maussoin de Clichy-sous-Bois ou le Bois Picot de Livry-Gargan, feront l’objet d’une procédure spéciale. Ils bénéficieront d’une recherche d’innovation visant à concilier leur statut (Natura 2000 ou Zone naturelle d’intérêt écologique faunistique et floristique – Znieff) avec la réalisation de projets urbains. Patrick Ollier a laissé entendre que les sites rejetés aujourd’hui pourraient être repêchés plus tard, sans préciser sous quelle forme.

Présentation des 30 sites

Le calendrier

- Phase 1 de candidature : de mai à juillet 2018
- Jurys première phase : septembre 2018
- Phase 2 d’élaboration des offres : d’octobre 2018 à février 2019
- Jurys et annonce des projets lauréats : mai 2019
- Les visites des 30 sites retenus seront organisées durant le mois de juin afin que les futurs candidats puissent se rendre sur les terrains, échanger avec les services techniques et les élus. Un premier « meet-up » se déroulera le lundi 25 juin 2018 à 18h30 au Comité national olympique et sportif français (CNOSF) dans le 13e arrondissement à Paris.

* Partenaires de la consultation et AMO techniques et juridiques : la Caisse des dépôts et consignations, la préfecture de région et les services de l’Etat, l’Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), SNCF immobilier, la Société du Grand Paris, l’Epfif, l’Apur, Algoé, Une Fabrique de la ville, Etude Cheuvreux, Cabinet Ginkgo, Ernst & Young, Tribu.